

Question orale de M. De Bock : L'aménagement du rond de l'Observatoire afin d'en faire une piste « finlandaise » de jogging.

M. De Bock signale qu'à l'occasion des 10 km d'Uccle, il a remarqué la présence éparses de copeaux de bois sur la contre-allée du parc de Wolvendael. Vu que les copeaux de bois et autres déchets verts d'écorces sont très utiles pour le jogging, il serait opportun d'en répandre parcimonieusement sur le trottoir de l'avenue Circulaire, autour de l'Observatoire, afin d'y aménager une piste dite « finlandaise » pour la pratique de ce sport, particulièrement peu coûteux puisqu'il ne requiert pour tout équipement qu'une paire de baskets.

De plus, la nouvelle ordonnance sur les infrastructures sportives permet le subventionnement de l'aménagement ou de la rénovation de tels dispositifs.

M. De Bock rappelle que l'établissement d'une piste finlandaise a déjà été évoqué à plusieurs reprises devant le Conseil communal et que celui-ci a toujours privilégié une solution « verte », évitant le bétonnage du trottoir.

M. De Bock plaide donc en faveur de l'installation d'une piste finlandaise dans ce secteur. Rappelant que le pourtour du lac de Louvain-la-Neuve est doté d'une piste finlandaise d'une largeur d'un mètre, M. De Bock estime qu'il faudrait envisager la même largeur, correspondant à la moitié du trottoir, pour la piste de l'Observatoire, tout en y préservant les accès des voies carrossables.

M. l'Echevin Biermann répond que les services communaux ont déjà réfléchi à plusieurs reprises à la création éventuelle d'une piste finlandaise à cet endroit et ils en ont conclu que ce projet était techniquement irréalisable, du moins de façon continue, en raison de la présence sur le parcours d'entrées carrossables et d'installations de concessionnaires telles que bancs, carrés d'arbres, abris de transport en commun, etc. La disposition des lieux ne permet donc pas la mise en place d'une piste d'un seul tenant. De plus, la nécessité de contourner certains obstacles imposerait l'aménagement d'une piste en zigzags, même si la largeur de celle-ci était limitée à un mètre. Vu que l'avenue Circulaire est également empruntée par de nombreux promeneurs accompagnés de leurs chiens, la piste finlandaise qui y serait installée risquerait de se transformer en canisite géant. Pour les services communaux, ce type de piste conviendrait mieux à un environnement moins urbanisé que celui de l'Observatoire.

Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité d'une récupération des copeaux produits à l'échelon local par le service vert. En effet, les ouvrages spécialisés recommandent pour les pistes finlandaises la superposition d'une couche de 20 cm de copeaux de bois bruts et d'une couche de finition de 15 cm de copeaux traités. Vu que l'administration communale ne dispose pas de copeaux traités, il faudrait dans ce cas en faire l'acquisition. De plus, la littérature spécialisée préconise une largeur minimale de 1,20 à 2 m pour les pistes finlandaises, quoique la largeur de certaines d'entre elles n'excède pas un mètre.

Les copeaux de bois bruts et non-traités récupérés par le service vert servent principalement à couvrir les pieds des plantations, approvisionner les potagers et composts collectifs présents sur la commune, recharger les chemins naturels des sites à haute valeur biologique tels que le plateau Avijl. Ces copeaux sont également mis à la disposition des riverains, qui peuvent en récupérer pour leurs aménagements privés.

Mais pour les pistes finlandaises, les copeaux bruts doivent être recouverts par des copeaux traités. Il en est de même pour les plaines de jeux, qui exigent des copeaux traités issus d'essences particulières telles que le pin maritime, afin de répondre aux exigences des normes européennes relatives à la sécurité des aires de jeux (EM 176 et 177).

Etant donné que la circonférence totale de l'avenue Circulaire est de 1.250 m pour une largeur d'environ 2 m, il faudrait un volume de 300 à 500 m³ de copeaux bruts pour installer une couche de 20 cm, alors que le volume annuel total de copeaux récupérés par le service vert se situe en général entre 75 et 150 m³. Et pour la couche de finition d'une épaisseur de 15 cm en surface, il faudrait en outre entre 125 et 375 m³ de copeaux traités. Vu que la présence d'installations de concessionnaires empêche le creusement d'une

trentaine de centimètres sous la dolomie afin d'y répandre les copeaux bruts et traités, l'aménagement d'une piste finlandaise exigerait l'érection de bordures d'encadrement.

M. l'Echevin Biermann estime donc que la proposition de M. De Bock ne peut être retenue.